

Lancement de la RNT : La radio à l'aube d'une nouvelle ère

Malgré les pressions incessantes du Bureau de la Radio⁽¹⁾, les rapports contestés dont celui réalisé par Marc Tessier⁽²⁾, et les nombreuses tentatives d'un gouvernement complice pour faire échouer ce dossier depuis 2009, nous sommes heureux de constater que l'arrivée de la RNT en France est enfin proche.

Le 25 avril dernier, le CSA a rappelé lors d'une réunion où était invité l'ensemble des organisations représentatives des radios, son obligation d'affecter la ressource hertzienne disponible aux candidats qui lui en faisaient la demande⁽³⁾ et sa détermination à faire respecter la loi en toute indépendance. Il a également annoncé le lancement à la mi-mai d'un appel en RNT sur la Bande III dans les 20 plus grandes agglomérations françaises en complément des villes de Paris, Nice et Marseille.

Par cette décision, le CSA répond également au souci du pluralisme des éditeurs représentatifs en nombre de fréquences, d'emplois, d'audience et consolide le modèle économique de ces acteurs indépendants sur les territoires, qu'ils soient commerciaux ou associatifs. Les effets positifs de la RNT sur notre secteur seront nombreux : innovation dans les programmes, émergence d'une nouvelle génération de producteurs multimédias, meilleure exposition des nouveaux talents,...

Le SNRL qui mène, depuis mai 2010, en partenariat avec des éditeurs associatifs, commerciaux et de services publics, une expérimentation en RNT dans la zone de Nantes, a démontré qu'un modèle économique vertueux existe, ce modèle que nous avons à plusieurs reprises souhaité présenter au Ministre de la Culture, n'a trouvé aucun écho auprès de ses services, tout comme en 2006 lorsque nous réclamions l'ajout du DAB+ à l'arrêté signal en alertant sur l'isolement de la France vis-à-vis de nos voisins européens...

Le SNRL, attaché au mode de diffusion hertzien, accompagnera les radios associatives vers la voie de la numérisation, et sollicitera le futur gouvernement afin de lui présenter un modèle de financement équilibré. Dans cette perspective, le syndicat a saisi les candidats à l'élection présidentielle d'un mémorandum⁽⁴⁾ en faveur de la radio numérique terrestre et de la consolidation de la radiodiffusion associative. Le choix des prochaines années devra témoigner d'une volonté politique forte : celle du pluralisme et de la diversité.

La radiodiffusion hertzienne universelle, populaire et gratuite, ainsi renouvelée et modernisée, deviendra progressivement le mode d'écoute privilégié des jeunes générations.

Le SNRL félicite le CSA pour sa position courageuse et historique qui va enfin permettre à la Radio de finaliser sa mutation numérique. Dès 2013, une nouvelle offre radiophonique sera accessible gratuitement pour près de 70% de la population française.

(1) Le Bureau de la radio est une alliance de circonstance de quelques consortiums privés en concurrence les uns avec les autres et en situation d'oligopole (RTL, Europe 1, RMC,...)

(2) Marc Tessier a été nommé, quelques mois après la sortie du rapport, membre du conseil de surveillance de RTL

(3) Le SNRL, la CNRA, le SIRTI, et Radio France, représentant plus de 800 radios, se sont prononcées en faveur du lancement de la RNT

(4) Mémorandum- http://www.snrl.fr/docs/2012/memorandum_candidats.pdf